

Récapitulatif de la combinaison de compromis et mesures proposée pour le pacte bilatéral

Dimension	Besoin	Proposition	UE	Suisse	
			Compromis	Compromis	Mesures de politique intérieure
Valeurs	-	Déclaration commune sur les valeurs communes (ou autre instrument analogue)	-	-	-
	[#1] Autonomie de l'ordre juridique de l'UE	Tribunal arbitral avec implication de la CJUE	Cette solution implique des compromis par les deux parties par rapport à leur préférence initiale.	-	-
	[#2] Mécanisme juridique de résolution des conflits	Déclaration interprétative commune sur le périmètre de compétence de la CJUE dans le règlement des différends	L'UE reconnaît explicitement une interprétation qui respecte les intérêts de la Suisse.	-	-
	[#3] Egalité de traitement future : reprise dynamique du droit de l'UE	Dynamisation des accords sur le marché intérieur	Limitation du nombre d'accords "dynamisés"	Acceptation du principe de reprise dynamique	-
	[#4] Egalité de traitement future : surveillance	Pas d'autorité de surveillance supranationale pour la Suisse en contrepartie d'un tribunal arbitral avec implication de la CJUE	L'UE accepte que la Suisse se charge elle-même de la surveillance des subventions suisses en Suisse (modèle à deux piliers).	La Suisse accepte un tribunal arbitral avec implication de la CJUE.	-
	[#5] Egalité de traitement dans le présent : péréquation européenne	Pérennisation de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales en Europe ("milliard de cohésion").	-	La contribution suisse n'est plus volontaire, mais une contrepartie de la Suisse.	-
	[#6] Flexibilité future : pas de nouvelles "clauses guillottes"	L'approche verticale proposée par la Suisse, si elle est acceptée par l'UE, satisfait ce besoin.	-	-	-
Personnes	[#9] Egalité de traitement dans le présent : libre circulation des travailleurs	Reprise partielle de la directive 2004/38/EC (dite 'citoyenneté')	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de droit de séjour permanent et à l'aide sociale pour les citoyen·ne·s de l'UE économiquement inactif·ive·s • Pas de droit de séjour permanent pour les membres de la famille issus d'Etats tiers • Maintien des règles actuelles pour le renvoi des criminel·le·s européen·ne·s 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement du droit à l'aide sociale • Elargissement du regroupement familial • Harmonisation du délai d'obtention du permis C 	Instrument temporaire de péréquation financière
	[#10] Efficacité budgétaire : accès à l'aide sociale	Déclaration interprétative commune relative à la directive 2004/38/EC	L'UE reconnaît explicitement une interprétation qui respecte les intérêts de la Suisse.	-	-
	[#9] Egalité de traitement dans le présent : libre circulation des travailleurs	Reprise complète de la directive UE 2018/957 (principe même salaire pour même travail au même endroit)	-	-	-
	[#11] Respect des règles contre la sous-enchère salariale	Reprise partielle de la directive 2014/67/UE (protection salariale)	<ul style="list-style-type: none"> • Caution préalable obligatoire dans les branches à risque • Délai d'annonce de 4 jours ouverts dans les branches à risque • Libre prestation de services jusqu'à 3 mois • Branches à risque et intensité des contrôles définies par la Suisse 	Délai d'annonce de 4 jours ouverts dans les branches à risque	<ul style="list-style-type: none"> • Numérisation des mesures d'accompagnement (caution, documentation, délai d'annonce) • Au besoin, des nouvelles mesures d'accompagnement eurocompatibles
Echanges	[#13] Egalité de traitement dans le présent : commerce	Déclaration commune sur l'actualisation de l'accord de libre-échange	Consentement à repousser l'actualisation de l'accord dans une seconde phase de négociations	Engagement à l'actualisation de l'accord et la révision du droit suisse des subventions	Projet de révision partielle de la loi sur le marché intérieur
	[#14] Accès : actualisation des accords existants	Activation et actualisation de toutes les coopérations Suisse-UE actuellement suspendues	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de l'accord de reconnaissance mutuelle (MRA) • Pleine participation de la Suisse à Horizon Europe et Erasmus+ • Octroi de l'équivalence boursière • Reconnaissance d'équivalence pour la protection des données 	-	-
	[#15] Accès : conclusion de nouveaux accords	Elargissement de la masse de négociation pour le pacte bilatéral	<ul style="list-style-type: none"> • Consentement à négocier de nouveaux accords, comme un accord sur l'électricité, un accord sur la santé ou un accord sur la sécurité alimentaire. • Participation de la Suisse à de nouveaux programmes pertinents (par ex. Digital Europe, Creative Europe, RescEU). • Mécanisme contraignant garantissant le droit de la Suisse à participer sur pied d'égalité aux programmes de l'UE à l'avenir. 	-	-

En rouge : besoins d'acteur·trice·s suisses. **En bleu** : besoins de l'UE. [X] = n° de besoin (voir annexe A).

Les besoins #7, #8, #12 sont des malentendus qui ne constituent pas un enjeu de négociation. Ils ne nécessitent donc pas de mesures ou de propositions de compromis.